



**UNITERRANEE**

## **PRIX DE THESE 2015**

### **« Uniterranée »**

- Le prix de thèse « Uniterranée » vise à récompenser les travaux universitaires portant sur un sujet ayant trait à la justice et/ou aux droits fondamentaux, et ce dans une perspective comparatiste. Les travaux doivent porter sur l'étude d'au moins deux pays du pourtour méditerranéen.

- Le prix prend la forme d'une dotation d'un montant de 300 euros (trois cents euros).

- Les candidats doivent avoir soutenu leur thèse entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 31 décembre 2014, dans l'un des pays du pourtour méditerranéen.

- Les dossiers de candidature font l'objet d'une présélection.

Les dossiers comprennent

- un résumé de la thèse, d'un volume de quatre pages maximum, rédigé en langue française ou en langue anglaise (quelle que soit la langue de soutenance) ;
- une copie du rapport de soutenance de la thèse (ou équivalent) ;
- un curriculum-vitae du candidat.

Ces différentes pièces doivent être adressées avant le 31 octobre 2015 en format électronique à l'adresse : **contact@uniterranee.org**

- Le jury examine les candidatures. Il est composé de la Présidente de l'Association, du Président du Conseil scientifique, du Secrétaire ainsi que de deux membres de l'Association désignés par la Présidente.

Les avis ne sont pas motivés.

- A l'issue de la présélection, les candidats retenus seront contactés et devront envoyer, à l'adresse précitée, un exemplaire, en version électronique, de leur thèse.

Chacune des thèses est présentée par un rapporteur, membre ou non du jury. La présentation peut être faite par voie électronique. La présidente de l'Association désigne chaque rapporteur, membre de l'Association et parlant la langue dans laquelle la thèse a été rédigée, pour expertiser le travail rendu.

- Le rapport est rendu par l'expert, lequel attribue une note et donne des éléments d'appréciation.

- La délibération du jury repose sur les éléments du dossier fournis ainsi que sur le rapport. Chaque membre du jury classe chaque thèse selon son rang de préférence. La thèse primée est celle qui a recueilli en moyenne le meilleur rang. En cas d'égalité, la Présidente a voix prépondérante

- La candidature au prix « Uniterranée » vaut acceptation du présent règlement.